

A.M.M n°	2160841
Composition	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> subsp. <i>plantarum</i> souche D747 : 5x10 <sup>10</sup> UFC/g (250 g/kg)
Formulation	Granulé dispersable (WG)

Non Classé.

AMYLO-X WG n'est pas considéré comme un produit dangereux selon le Règlement (CE) N°1272/2008



Délai de rentrée : non pertinent en plein champ et 8 heures sous abri.

	Usages autorisés	Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Nbre max applications (intervalle minimum entre les applications)	Stade d'application	DAR	ZNT aquatique
Arboriculture - Viticulture	Kiwi*Trt Part.Aer.*Bactériose(s)	Kiwi	Bactérioses	1,5 kg/ha	6 / an (7 jours)	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 89	3 jours	5 m
	Cerisier*Trt Part.Aer.*Moniliose(s) et pourriture grise	Cerisier	Monilioses	2,5 kg/ha	6 / an (7 jours)	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 89	1 jour	5 m
	Pêcher - Abricotier*Trt Part.Aer.*Moniliose(s)	Pêcher - Abricotier - Nectarinier	Monilioses	2,5 kg/ha	6 / an (7 jours)	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 89	1 jour	5 m
	Fruits à pépins*Trt Part.Aer.*Feu bactérien	Pommier, poirier, cognassier, nashi, néflier, pommette	Feu bactérien	2,5 kg/ha	6 / an (7 jours)	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 89	3 jours	5 m
	Fruits à pépins*Trt Part.Aer.*Maladies de conservation (parasites de blessure)		Maladies de conservation	2,5 kg/ha	6 / an (7 jours)	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 89	1 jour	5 m
	Fruits à pépins*Trt Part.Aer.*Stemphyliose	Fruits à pépins (uniquement poirier)	Stemphyliose	2,5 kg/ha	6 / an (7 jours)	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 89	1 jour	5 m
	Prunier*Trt Part.Aer.*Moniliose(s)	Prunier, jububier, prunier du Japon, mirabellier)	Monilioses	2,5 kg/ha	6 / an (7 jours)	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 89	1 jour	5 m
	Vigne*Trt Part.Aer.*Pourriture grise	Vigne	Pourriture grise	2,5 kg/ha	6 / an (7 jours)	Entre les stades BBCH 53 et BBCH 89	1 jour	5 m
Cultures légumières- plein champ et sous abri	Cucurbitacées à peau comestible*Trt Part.Aer.*Pourriture grise et sclérotinioses	Concombre, courgette, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible	Pourriture grise et sclérotinioses	2,5 kg/ha	6 / an (7 jours)	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 89	1 jour	5 m (plein champ)
	Cucurbitacées à peau non comestible*Trt Part.Aer.*Pourriture grise et sclérotinioses	Melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible	Pourriture grise et sclérotinioses	2,5 kg/ha	6 / an (7 jours)	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 89	1 jour	5 m (plein champ)
	Fraisier*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	Fraisier	Oidium(s), Pourriture grise et sclérotinioses	2,5 kg/ha	6 / an (7 jours)	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 89	1 jour	5 m (plein champ)
	Fraisier*Trt Part.Aer.*Pourriture grise et sclérotinioses		Oidium(s), Pourriture grise et sclérotinioses	2,5 kg/ha	6 / an (7 jours)	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 89	1 jour	5 m (plein champ)
	Laitue*Trt Part.Aer.*Pourriture grise et sclérotinioses	Laitues, chicorées-scaroles, chicorées-frisées, mâche, roquette et autres salades	Pourriture grise et sclérotinioses	2,5 kg/ha	6 / an (7 jours)	Entre les stades BBCH 14 et BBCH 79	1 jour	5 m (plein champ)
	Poivron*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	Poivron, piment	Oidium(s), Pourriture grise et sclérotinioses	2,5 kg/ha	6 / an (7 jours)	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 89	1 jour	5 m (plein champ)
	Poivron*Trt Part.Aer.*Pourriture grise et sclérotinioses		Oidium(s), Pourriture grise et sclérotinioses	2,5 kg/ha	6 / an (7 jours)	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 89	1 jour	5 m (plein champ)
	Tomate - Aubergine*Trt Part.Aer.*Oidium(s)	Tomate - Aubergine	Oidium(s), Pourriture grise et sclérotinioses	2,5 kg/ha	6 / an (7 jours)	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 89	1 jour	5 m (plein champ)
Tomate - Aubergine*Trt Part.Aer.*Pourriture grise et sclérotinioses	Oidium(s), Pourriture grise et sclérotinioses		2,5 kg/ha	6 / an (7 jours)	Entre les stades BBCH 10 et BBCH 89	1 jour	5 m (plein champ)	
	Champignons*Trt Substrats*Desinfection	Champignons	Traitement des substrats et des terreaux (lutte contre <i>Trichoderma aggressivum</i> )	15 g / 100 kg de compost	1 / an à l'ensemencement		DAR F	

Le délai avant récolte est fixé à 1 ou 3 jours en fonction des pratiques agricoles sur la culture et afin de limiter l'exposition potentielle des consommateurs.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.].

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages de plein champ.

**L'utilisation de ce produit sur ses usages autorisés n'est recommandée que sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessus. Certis Belchim BV décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.**

Mise à jour : 29/01/2024